

Benedikte Zitouni

GEC - Groupe d'Etudes Constructivistes
& ARC - "Elites dans la ville"
Université Libre de Bruxelles

Communication au colloque "Les 150 ans des limites actuelles de Paris", 13-15 octobre 2010.
Dir. scientifique: Annie Fourcaut & Florence Bourillon (CHS Université Paris 1 & UPEC Université Paris Est).

L'exemple bruxellois : agglomérer plutôt qu'annexer

Echec de l'annexion

L'annexion a la mauvaise habitude de couper court à la question de l'unité territoriale et d'abrégér sensiblement la généalogie physique d'une ville. Qu'est-ce qui crée l'unité d'un territoire? D'où viennent les limites actuelles? Il suffit de dire que ces limites correspondent à celles d'une annexion bien menée il y a quelques années, voire siècles, pour que le point de référence ou la date de naissance soient donnés. La preuve en est ce moment où nous parlons. Cela ne veut donc pas dire que la recherche s'arrête là. Au contraire. L'annexion recèle tant d'astuces, d'enseignements et d'événements que nous - tous et toutes ici présent.es - décortiquons et analysons avec ardeur. Mais cela veut bien dire que l'unité, l'identité et les limites de la ville sont des entités expliquées, qu'elles ne sont pas traitées comme des inconnues ou données qui devraient susciter la perplexité, que nous les faisons aisément remonter à cette annexion - quitte à fournir à celle-ci quelques antécédents moyenâgeux ou autres. Tout cela a du sens... à Paris.

Bruxelles a l'avantage de ne pas offrir ce court-circuit à la recherche. L'annexion y a échoué. L'incorporation des faubourgs à la ville n'a jamais eu lieu. Encore aujourd'hui, une vingtaine de communes ou municipalités - 19 pour être précis - doivent se côtoyer afin d'administrer la ville dans son ensemble. Certes, depuis 1989, il y a une région avec un gouvernement et un parlement - une des trois régions du pays - mais il n'y a pas, comme à Paris et comme dans les villes françaises et la plupart des villes belges, *un* hôtel de ville principal. Il y en a 19. Dès lors, les chercheurs et chercheuses bruxelloises ont plutôt tendance à dire que la ville est fragmentée et qu'il n'y a tout simplement pas d'unité d'administration municipale ou communale à Bruxelles, que l'échec de l'annexion des faubourgs en 1854 a marqué à tout jamais le destin de la ville et que ce destin s'appelle: inefficacité.

En réalité, comme je l'ai déjà dit, l'échec de l'annexion est une occasion. Elle ouvre une autre éventualité, tant historique que théorique. L'unité territoriale aurait-elle pu se créer autrement? Les limites actuelles ne recèlent-elles pas d'autres causes? N'est-il pas possible que l'Etat et la Ville - car c'est bien eux qui bénéficiaient à regrouper les intervenants municipaux afin de pouvoir développer la dite capitale - aient trouvé des moyens moins flagrants pour arriver à leurs fins? Et ces fins sont-elles alors encore tout-à-fait les mêmes? En explorant cette éventualité-là, on démultiplie les formes que peut revêtir l'unification territoriale et on réalise que la consolidation d'une ville est faite de différentes couches territoriales qui, chacune d'elles, correspondent à une seule emprise et à un enjeu particulier. Mais là, je raconte le récit à l'envers car mon doctorat ne visait pas à retracer

la genèse des limites bruxelloises, ni à expliquer l'échec de l'annexion, mais à analyser une transformation matérielle de la ville. C'est dire que l'unification des faubourgs est aussi une histoire matérielle, physique... Reprenons le récit de ce côté-là. (3min30')

Rareté de la matérialité

Lorsqu'on s'intéresse à la matérialité de la ville, à ses rues et bâtisses, à ses égouts et pavés, on a tendance à penser - en sociologie ou les études urbaines d'où je viens - qu'il faut s'intéresser à ces choses en elles-mêmes, pour elles-mêmes, se rapprocher et les analyser physiquement. Comme si la matérialité s'expliquait par la matérialité. Comme si le réalisme empirique suffisait à faire parler la matière. Rien n'est moins vrai. De Pierre Sansot à Steve Graham, des descriptions poétiques des quartiers parisiens aux analyses marxistes des infrastructures souterraines, il y a toujours un mode de description, une armature conceptuelle, un effet de décalage qui, d'ailleurs, donnent à voir non pas les *choses* mais les *agencements* matériels de la ville. Il n'y a de l'existant c'est-à-dire de l'agissant que dans les relations et connexions; la matière reste insignifiante si elle n'est pas rehaussée d'un degré de réalité; décrire la matérialité de la ville consiste alors à ré-connecter les rues et bâtisses aux autres entités qui s'y sont dès le départ affairées. Cela veut dire qu'il faut des outils de description. Cela veut surtout dire que la matérialité - en tant qu'objet d'étude - est évanescence.

Les moments d'engouement pour la matière urbaine sont rares et, en plus, ils laissent peu de traces. C'est pourquoi une sociologue peut vouloir s'aventurer sur le terrain des historiens. Car au 19e siècle, les rues et bâtisses parlent. Elles sont le moteur de l'urbanisation et, tel un dilemme politique, elles obligent les uns et les autres à se positionner vis-à-vis d'elles. Elles font l'objet d'un traitement administratif, sont reprises dans l'engrenage étatique et laissent des traces écrites. Plus encore, c'est dans ces dossiers que leur sort est scellé et c'est donc là qu'on voit se profiler la ville en devenir, la transformation du grand-plan, la genèse d'une agglomération dans ses limites actuelles. Cette genèse passe par autant de bifurcations qu'il y a de plans adoptés. Le 19e siècle permet alors non seulement d'aborder la matérialité de la ville mais aussi - autre préoccupation des sociologues - de décrire en filigrane le processus de disqualification et de rejet qui guide chaque genèse. Quels sont les plans, les potentialités et les stratégies d'urbanisation qui ont été écartés au profit d'autres? Quels tissus urbains l'ont finalement emporté? Les dossiers du 19e siècle y répondent.

Ces dossiers étatiques scellant le sort des voies et bâtisses - c'est-à-dire les dossiers de la voirie - ne sont pas de ceux qui discourent sur la ville ou qui la chargent de promesses, ils ne sont pas de ceux qui présentent les projets ou les bonnes intentions des architectes, ni sont-ils ces dossiers où les hygiénistes rêvent tout haut d'une ville idéale et aseptisée. Plutôt, il s'agit d'énonciations sèches et arides qui agissent et formatent la construction, qui décident de l'emplacement et de l'orientation de la trame urbaine. En un mot, il s'agit de procédures. Suivre ces procédures à travers les décennies montre qu'il y a bien eu une autre forme d'unification que l'annexion, qu'il y a une limite administrative entièrement et uniquement vouée à la matérialité des voies et bâtisses, que cette unité bruxelloise rend compte non pas du nombre de communes ou de maires impliqués, de la fragmentation ou non du corps politique, mais bien de la dynamique de construction. Le cas

bruxellois montre en effet que l'Etat belge, créé en 1830, a pu installer une unité de gestion et d'administration au coeur même du processus de construction, réglant le dilemme de l'urbanisation sans pour autant passer par l'annexion.

Autrement dit, je suis arrivée à une analyse des limites urbaines par un intérêt pour le bâti; j'ai consulté les archives du 19e siècle parce que les bâtisses et rues y suscitaient le débat; je me suis intéressée à l'échec de l'annexion parce qu'il explicitait une territorialisation étatique qui passait par la voirie. Plutôt que de trouver des potentialités rejetées, la marge de l'histoire, c'est une potentialité actualisée que j'ai découverte, un territoire enfoui dans les plis de la procédure que j'ai rapporté. Ce qui amène les réflexions suivantes: quand on ajoute aux archives une attention pour les potentialités autres, le regard disons sociologique, alors des nouveaux êtres territoriaux peuvent remonter à la surface; lorsqu'on fait l'histoire des limites actuelles d'une ville, il est possible de parler plus encore de la matérialité et de l'agencement des rues et des bâtisses, de mettre en scène une sorte d'oeuvre collective qui est - somme toute - au coeur de la transformation et de la consolidation d'une ville. Passons maintenant aux faits. Qu'est-ce que cette autre unité territoriale? Qu'est-ce qui se passe quand l'annexion échoue? Commençons par l'annexion.

1854, la revendication faubourgeoise

Le 4 mai 1854, les Parlementaires ont rejeté la proposition de loi que leur avait soumise le ministre de l'intérieur en vue d'annexer les faubourgs bruxellois au centre-ville. Le plan qui circulait alors et qui alimentait le débat politique, est un plan commandité par la Ville de Bruxelles faisant état de ses ambitions territoriales: vous le voyez ici. Le dessin est astucieux dans la mesure où il relie la position municipale à celle de l'Etat. Car qu'est-ce qu'on voit du premier coup d'oeil? Le cercle, c'est-à-dire l'emprise du contrôle des bâtisses inauguré par l'Etat quelques années plus tôt. C'est donc un cercle d'inspection - nous y reviendrons. Mais quel est le contenu qu'est sensé représenter le plan? Le périmètre rouge, la zone qui semble se cacher derrière le cercle et qui pourtant donne à voir les limites de l'annexion prévue, du moins souhaitée par la Ville. Cette annexion succède à d'autres annexions menées par le passé, ce dont la tache rose doit témoigner. Celle-ci désigne en effet l'étendue municipale de la Ville de Bruxelles, c'est-à-dire l'ancienne ville dans la limite de ses fortifications passées et, puis, l'Extension-est, une annexion partielle qui date du début des années 1850 et qui a été obtenue en échange de travaux d'aménagement. Enfin, au coeur du plan, un noyau gris et discret désigne les premières limites moyenâgeuses de Bruxelles.



Plan de la réunion des faubourgs à la ville, confectionné en 1854 par Georges Groetaers. KBR, Cartes et Plans, Collection Vandermaelen, Tome IV, Bruxelles, n° 178.

Figure à la page 93 de *Agglomérer*. Commentaires pages 91-92, 94.

Ce plan présente donc une généalogie des limites urbaines et place l'annexion projetée dans la sphère du téléologique, certes, mais aussi du raisonnable. Le périmètre rouge se glisse entre un

premier état de fait - le territoire municipal déjà réuni - et un deuxième état de fait - la zone d'inspection des bâtisses déjà établie. Le plan tente ainsi d'évacuer l'idée selon laquelle l'annexion ou la réunion des faubourgs à la ville serait un projet expansionniste, voire impérialiste. En vain. Les faubourgs n'y ont pas cru et ils ont riposté; ils ont obligé l'Etat à les consulter et à enregistrer leurs griefs.

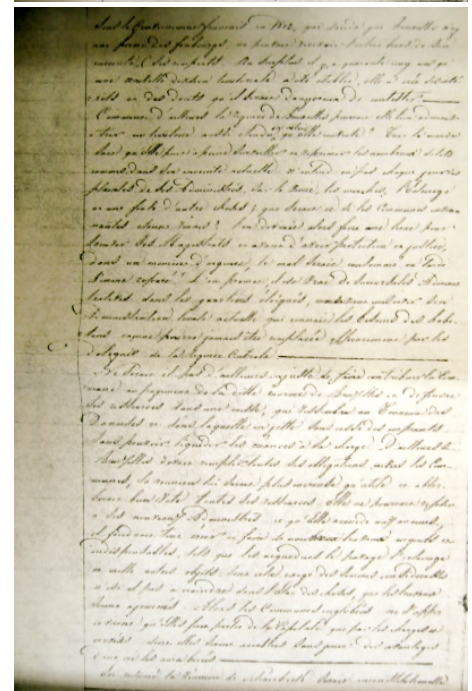
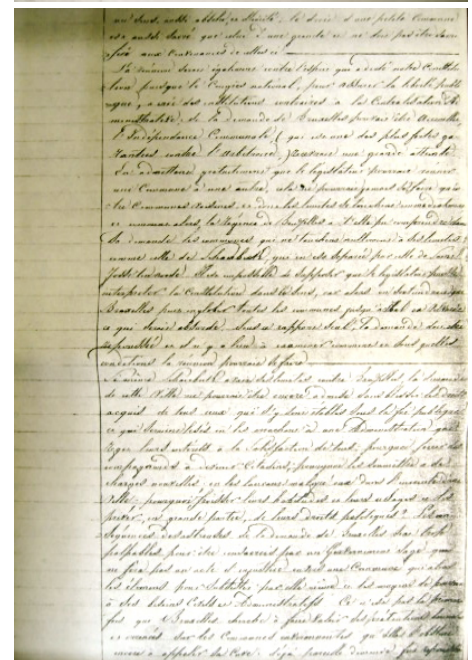
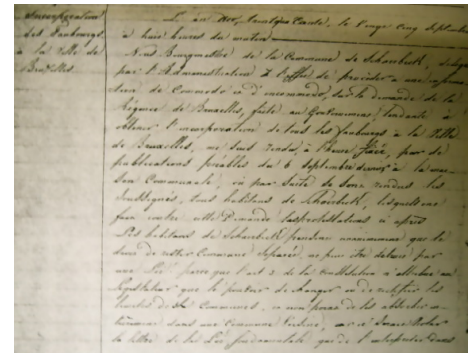
Les communes des faubourgs ont invoqué le droit à la représentation démocratique. Elles ont revendiqué la décentralisation des structures de pouvoir et le maintien de liens intéressés entre élus et électeurs locaux. Elles ont souligné l'importance de l'ancrage résidentiel et ont refusé d'endosser la dette historique du centre-ville. Elles étaient bourgeoises, entrepreneures et voulaient participer au progrès, vivre dans l'élan industriel qui les courtisait. En un mot, elles ont défendu la division territoriale que le régime français avait installée en 1795. Les Français les avaient émancipées du centre-ville et elles souhaitent maintenir cette liberté. Leur identité territoriale n'évoquait pas tant la campagne - même si celle-ci apparaîtrait ici et là - que le fait d'être des environs bruxellois industriels et progressifs, connectés à la ville mais éloignés du centre qui était, quant à lui, encrassé et alourdi par son passé. En somme, il y avait là une revendication faubourgeoise.

Cette revendication avait eu le temps de mûrir. Dès l'instauration de la division territoriale française, dès l'abolition de la franchise bruxelloise ou de la dite Cuve, la Ville de Bruxelles a tout fait pour essayer de récupérer la mainmise, en première instance fiscale, sur ses environs. En 1810, '12, '24, '36, '40, '42, la demande d'annexion a été officiellement analysée par les régimes français, hollandais et belge. Les faubourgs n'y ont jamais été favorables. En 1840, l'un d'eux a rédigé une déclaration où tous les éléments de la revendication faubourgeoise sont réunis (archive ci-contre). Je vous en lis une brève partie:

“[Il y a aussi] les droits acquis de tous ceux qui se sont établis [à Schaerbeek] sous la foi publique et qui seraient lésés en les arrachant à une administration qui régit leurs intérêts à la satisfaction de tous. Pourquoi

Lettre du bourgmestre Zénon-Charles d'Odomont et des échevins de Schaerbeek adressée au Gouverneur de Viron, recopiée dans le procès verbal du conseil communal du 25 septembre 1840. Archives de la commune de Schaerbeek.

L'extrait cité figure aux pages 89-90 de Agglomérer, avec un court commentaire page 90.

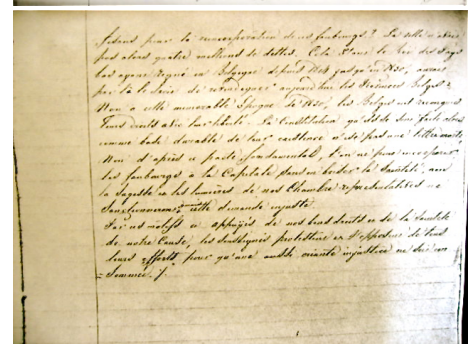
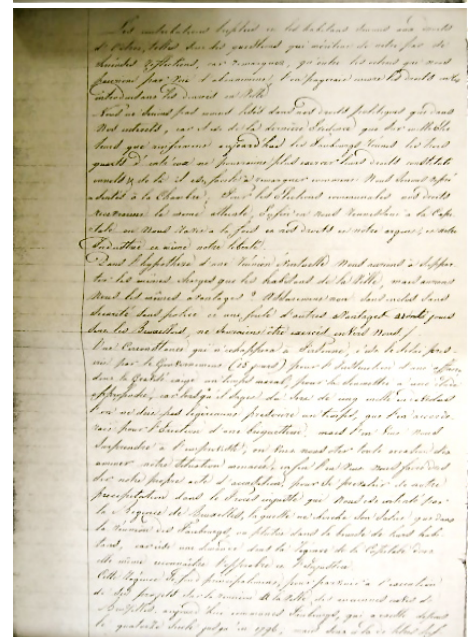
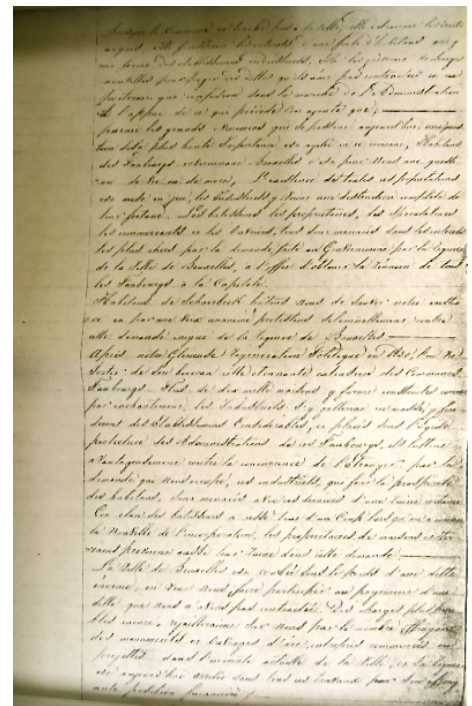


forcer des campagnards à devenir des citadins ; pourquoi les soumettre à des charges nouvelles ; et les lancer malgré eux dans l'enceinte d'une ville ; pourquoi froisser leurs habitudes et leurs usages et les priver, en grande partie, de leurs droits politiques ? [...] [La Commune] a tous les éléments pour subsister par elle-même et les moyens de pourvoir à ses besoins Civils et Administratifs.

Ce n'est pas la première fois que Bruxelles cherche à faire valoir ses prétentions banales et erronées sur les communes environnantes qu'elle s'obstine encore à appeler la Cuve. Déjà pareille demande fut reprise sous le Gouvernement français, en 1812, qui décida que Bruxelles n'ayant point de faubourgs [càd enceinte], ne pouvait recevoir l'octroi hors de son enceinte & de ses remparts. Au surplus, il y a quarante-cinq ans qu'une nouvelle division territoriale a été établie, elle a créé des intérêts et des droits qu'il serait dangereux de contester.

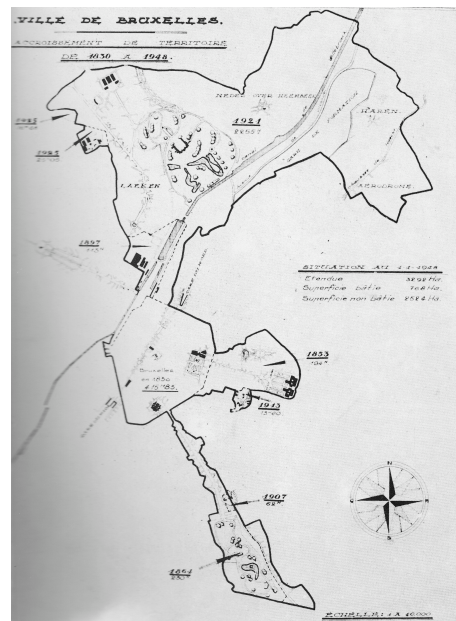
[...] Habitants des Faubourgs *environnant* Bruxelles, c'est pour nous une question de vie ou de mort. L'existence de toutes ces populations est mise en jeu. Les industriels y voient une destruction complète de leur fortune. Les bâtisseurs, les propriétaires, les spéculateurs, les commerçants et les ouvriers, tous sont menacés, dans les intérêts les plus chers, par la demande faite au Gouvernement [par la Ville de Bruxelles], à l'effet d'obtenir la réunion de tous les Faubourgs de la Capitale. Habitants de Schaerbeek, hâtons nous de sauver notre existence ”

Les faubourgs contre la Cuve, le territoire de la Révolution française contre celui de l'Ancien Régime. La revendication faubourgeoise avait tout pour convaincre; elle était du “bon côté”. Peut-être les Parlementaires étaient-ils déjà convaincus, peut-être étaient-ils eux-mêmes des faubourgeois, peut-être Bruxelles avait-elle trop explicité ses ambitions, peut-être n'aimait-on tout simplement pas l'idée d'une capitale ambitieuse ou d'un Grand-Bruxelles, en tous cas les faubourgs ont obtenu la victoire au parlement. Et après cela, il ne sera plus jamais question d'annexer les environs bruxellois.



1875, l'emprise de l'aggloméré

Le territoire annexé n'est pas la ville et vice versa. Suivre l'histoire des annexions bruxelloises ne dit rien ou quasi rien sur les limites actuelles de Bruxelles. Plutôt, cela donne à voir la mainmise fiscale du centre-ville ou encore - comme le montre le plan - cela donne à voir une ville en quête de réserves, de marges, de terres où elle peut installer des aérodro-mes, incinérateurs, industries, palais d'exposition ou stades sportifs. Les annexions au nord de la ville, qui datent de 1921 et de 1925, peuvent aisément être interprétées ainsi. Ailleurs, la limite municipale s'est tracée à travers les annexions de 1852-'53 pour l'Extension-Est, de 1864 pour une avenue et un bois dans le sud-est, de 1907 pour quelques terrains longeant cette avenue et de 1913 pour un parc à l'est. En d'autres mots, l'échec de 1854 fut un échec réel pour la Ville de Bruxelles, un ratage qui l'a poussée à chercher des réserves bien des années plus tard. Est-ce pour autant un échec tout court? Ce n'est pas si sûr. Car reste le cercle, la zone d'inspection; reste l'Etat qui, lui, avait déjà établi sa mainmise.



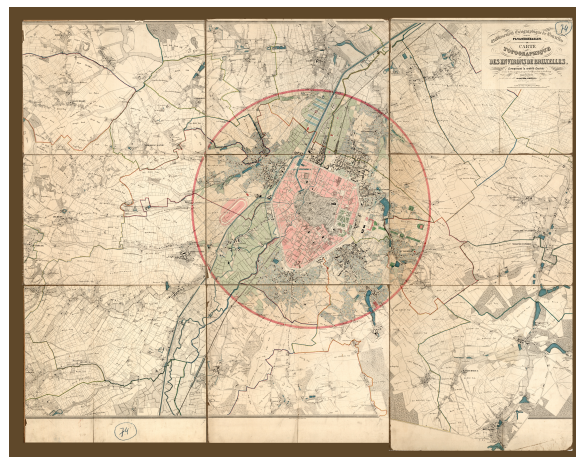
Ville de Bruxelles : Accroissement du territoire. Archives de la Ville de Bruxelles.

N'apparaît pas dans *Agglomérer*. Photo provient de *Bruxelles, construire et reconstruire, architecture et aménagement urbain 1780-1914*, Crédit Communal de Belgique, 1979, p. 33.

Pour l'Etat, l'enjeu territorial n'était pas celui de la dette et des finances locales, de la représentation politique ou de l'unité du corps municipal. Même si cela l'aidait de n'avoir qu'un interlocuteur bruxellois, d'où son appui au projet d'annexion, la cohérence recherchée n'était pas celle-là. L'Etat désirait ce qu'il appelait "une vue d'ensemble", la garantie que les bâtisses et les voies de circulation s'agencent de façon "régulière" et "convenable". Cela semble vague et ce l'est. Car il s'agissait pour le ministère et les fonctionnaires de contrôler une chose aussi diffuse et incertaine que les émergences physiques ou ce que, après-coup, on a appelé le processus d'urbanisation. L'un des fonctionnaires le dit très bien: "On peut dire que la brique attire la brique, là où l'on construira deux maisons de cette espèce, il en viendra une troisième qui se placera à côté des deux autres; il faut donc prévoir l'agglomération, il faut la faciliter en la préparant" (Besme, 1866, 39). Ce sont là les paroles de l'inspecteur-voyer des environs de Bruxelles, celui-là même qui avait la tâche de contrôler la régularité des bâtisses et des alignements dans le cercle tracé autour du centre-ville. Mais l'on comprend tout de suite, par cette phrase, que la tâche dépassait largement le simple contrôle ou la surveillance stricte des règles de bâtir: il fallait prévoir l'agglomération, la faciliter en la préparant; il fallait connaître les "espèces" de maisons, savoir si celles-ci s'apparentaient à des villas ou non, si elles étaient isolées ou agglutinées. Tâche bien compliquée que celle-là...

En effet, le cercle des environs de Bruxelles a toujours été plus qu'une simple zone de contrôle. Dès le départ, il a indiqué l'étendue de la ville à venir. Cela veut dire - comme nous le savons puisqu'il s'agit là d'éléments classiques - qu'il indiquait l'emplacement du boulevard circulaire, de

la ceinture ou du périphérique; qu'il indiquait l'extension de l'octroi et véhiculait donc une ambition économique; qu'il créait une enceinte et désignait la limite dont on pouvait dire: "voilà, la ville ira jusque là". Tous ces éléments sont présents sur le plan de 1840 - projeté ici - qui trace le cercle pour la première fois. Mais il y a plus. On ignore souvent que le cercle désigne aussi une modalité d'urbanisation, un mode de transformation physique du paysage, une façon de faciliter la sériation et l'agglutination des maisons dans les environs bruxellois. Le cercle délimite alors la ville à venir parce qu'il est le territoire où l'on agglomère. Cette qualité-là tient non seulement du fait que le cercle a permis de fixer la zone de contrôle de l'inspecteur-voyer en 1844 mais aussi du fait qu'il délimitait dès le départ, sur ce plan même, l'étendue des alignements latents ou ce que j'ai appelé le pointillé, que vous voyez ici.

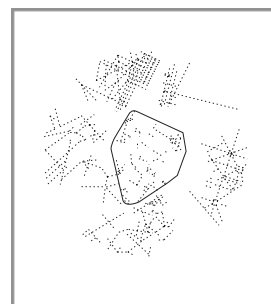


Plan général d'alignement des faubourgs de 1840.

Archives de la Ville de Bruxelles, Fonds des Plans de Bruxelles, n° 58 à 61.

Images réalisées par Tristan Boniver.

Voir le premier chapitre de *Agglomérer*, "Quand émerge le pointillé".



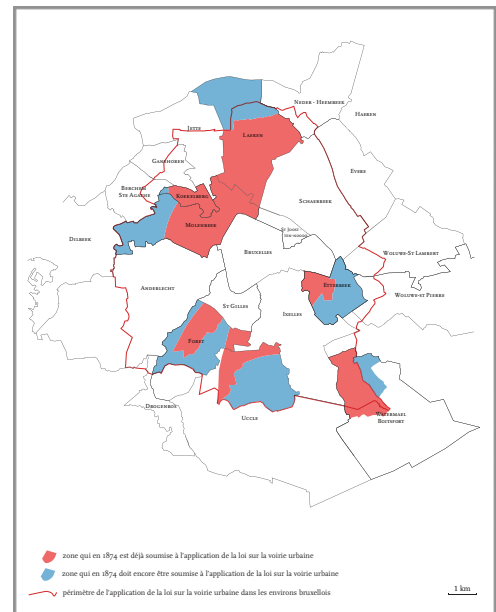
Le pointillé esquisse l'orientation générale de la trame urbaine. A la différence de l'alignement proprement dit, il ne dicte pas le détail des rues, ni le métrage des bâtisses, mais il leur impose une exigence d'orientation. Celle-ci, à y voir de plus près, n'est autre que l'exigence de la dite "vue d'ensemble": dorénavant il faudra construire en vue de créer un ensemble urbain; dorénavant chaque développement sera soumis à l'épreuve de la cohérence globale. L'épreuve est tenue tant l'orientation et les intentions du pointillé sont sommaires, mais elle augmente sensiblement l'emprise de l'inspection - initialement portée sur les alignements *stricto sensu* dans le cercle - et, surtout, elle inaugure une autre façon, façon étatique, de penser et de construire le territoire. Les édiles, habitants et propriétaires des environs bruxellois l'avaient compris. Contre l'arrivée du pointillé et de la contrainte latente, ils ont revendiqué l'urbanisation au coup par coup. Contre le développement réparti sur l'ensemble des faubourgs, ils ont revendiqué l'initiative plus circonstanciée. Contre la spéculation basée sur les prévisions du plan, ils ont revendiqué la spéculation et l'attention prêtée aux occasions locales. Mais le pointillé fut adopté. Au primat des alignements, s'est ainsi ajouté le primat d'une vue d'ensemble.

C'est alors que le verbe "agglomérer" est apparu dans les rapports d'inspection et dans les tribunaux de première instance. Synonyme d'agglutination des bâtisses, le mot y désigne, d'une part, la croissance en grappes c'est-à-dire l'habilitation de chaque point du cercle à devenir le point de départ potentiel d'une nouvelle extension et, d'autre part, la sériation des constructions c'est-à-dire l'obligation de préparer chaque bâtisse à la venue d'autres bâtisses (murs mitoyens, fondations renforcées, etc.) L'agglomération ne s'oppose alors plus à la dissémination - car chaque bâtisse apporte une brique à l'édifice - mais bien à l'indifférence que le bâti peut afficher face au projet d'ave-

nir. Les consignes administratives ont ainsi réussi à créer une prise physique, à enrôler les constructions et à formater le processus d'urbanisation. Il faut dire que l'Etat, en plus d'inaugurer l'inspection et le pointillé, avait introduit dans le cercle le droit à la démolition - 3^e et dernier élément de l'emprise étatique. En effet, vers la fin des années 1840, le cercle passa graduellement sous le régime de la voirie urbaine, régime qui offrait aux communes le droit de détruire les constructions non autorisées sans devoir se porter partie civile et sans devoir attendre les résultats d'un éventuel recours en appel. Ce régime d'exception ne s'appliquait en réalité qu'aux portions agglomérées du territoire mais le bénéfice était tel que les faubourgs se sont empressés à se déclarer "agglomérés", quitte à forcer le trait. Autrement dit, les faubourgs ont aidé à parachever l'emprise étatique en se dotant de la capacité à démolir tout ce qui ne conviendrait pas. L'Etat en a profité.

En 1875, l'Etat parvient à convaincre les communes excentrées d'adopter le régime urbain sur leur territoire et il le fait de telle façon à ce que la somme des opérations aboutisse à la création d'un seul périmètre - le périmètre de l'aggloméré - sans que celui-ci ne soit publié, ni divulgué. Pour ce faire, il redéfinit à nouveau le mot, il profite du verbe qui y est contenu, et il dit de l'aggloméré qu'il est la qualité de tout territoire destiné à être urbanisé et, dès lors, déjà virtuellement en cours d'urbanisation. L'idée consiste à ne plus s'en remettre à des désignations ad hoc d'agglomérations mais à postuler l'existence future de celles-ci, à tracer une limite à l'intérieur de laquelle tout serait considéré comme étant de l'aggloméré, soit parce qu'il l'était déjà, soit parce qu'il le deviendrait assurément. Les communes l'ont accepté - l'appât légal aidant - mais sans réaliser qu'elles donnaient ainsi naissance au périmètre de l'aggloméré - qui à son tour a entraîné l'extension du cercle d'inspection. Techniquement, l'agglomération bruxelloise est née. L'emprise de l'Etat est parachevée.

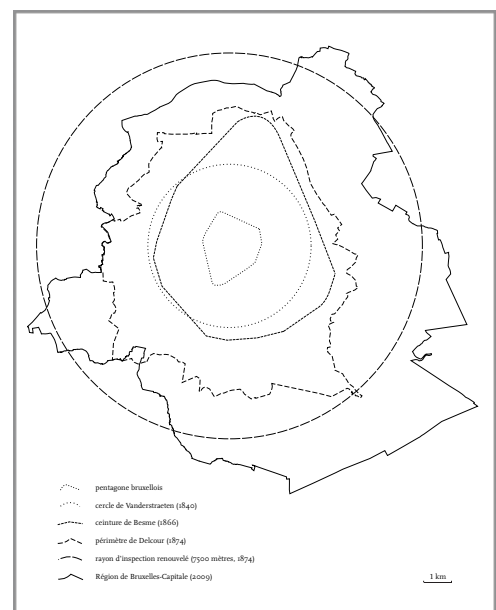
Il y a parier que les limites actuelles de Bruxelles proviennent du périmètre de l'aggloméré, que l'unité territoriale bruxelloise hérite d'une cohérence axée sur la construction et la démolition, instaurée par l'Etat il y a un peu moins de 150 années (voir les deux formes "non géométriques"). N'ayant certainement pas ses racines dans l'annexion, ni dans la fiscalité, la ville se serait plutôt consolidée sous l'effet du régime de changement c'est-à-dire des



Reconstitution du plan du régime urbain dressé en 1874 par l'inspecteur-voyer. Archives de l'Etat, Fonds du Gouverneur, service 12, pièces 471, 549, 904, 949, 1160, 1707, 1825.

Comparaison périmètre et limites actuelles. superposition de différentes illustrations et plans utilisés dans Agglomérer.

Images réalisées par Tristan Boniver. Cfr. chapitre 3 "Le régime urbain s'étend" dans *Agglomérer*.



règles de transformation et de génération du tissu urbain que l'Etat a su propager dans les faubourgs. (Ouvre la question du périmètre usage de la langue et des 19 communes bilingues des années 1920, autre territoire qui se rajoute? > à réfléchir pour la suite ou le débat).

D'autres formes d'unification que l'annexion existent. Lorsqu'on retrace la genèse d'une ville, il y a lieu de démultiplier les points de vue et les enjeux territoriaux afin de découvrir des zones administratives qui ont été établies, activées et ensuite oubliées. Dans le cas de Bruxelles, les enjeux de la construction et de la démolition ont donné naissance au territoire de l'aggloméré. Celui-ci a établi une façon de faire, une façon de sérier et de raccorder les constructions entre elles, et il est le résultat de la créativité administrative. Plutôt que de projeter des enceintes qui restent, somme toute, assez arbitraires, l'administration s'est greffée sur le processus même de l'urbanisation, elle s'est insérée dans les rouages techniques des transformations matérielles des faubourgs. Est-ce important d'en parler? De s'en souvenir? Je le pense. Que le territoire de l'aggloméré ait aidé à régler les échanges et connivences entre l'Etat et les propriétaires est une chose, qu'il puisse être une source d'inspiration pour imaginer d'autres territoires que ceux qu'on nous propose aujourd'hui, en est une autre.

Merci de votre attention.

Note bibliographique.

A l'exception de l'image du territoire annexé à la page 6, et du commentaire de celui-ci, l'entièreté de la communication est extraite de ma thèse, devenue livre, dont la référence est la suivante: Benedikte Zitouni, *Agglomérer. Une anatomie de l'extension bruxelloise (1828-1915).*, Bruxelles, Académic and Scientific Press / VUBPress, 2010. Le livre est disponible dans plusieurs librairies (bruxelloises), une partie se trouve online via google.books, et il peut aussi être commandé chez l'éditeur : [www. aspeditions.be](http://www.aspeditions.be) ; ou via le lien direct:

http://www.aspeditions.be/article.aspx?article_id=AGGLOMO46R&langue=fr-be
